

SUPERSONIC IMAGINE

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 2.417.412,10 euros

Siège social : Les Jardins de la Duranne - Bât. E et Bât. F

510, rue René Descartes - 13857 Aix-en-Provence Cedex

481 581 890 R.C.S. Aix-en-Provence

Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 réunie à huis clos et résultats du vote des résolutions

Aix-en-Provence, le 16 juin 2020

L'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de SuperSonic Imagine s'est tenue le 16 juin 2020 à 9 heures, sous la présidence de Michael Brock (président du Conseil d'administration).

Compte-tenu du contexte lié à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et à la décision du Conseil d'administration de SuperSonic Imagine du 4 mai 2020, l'Assemblée Générale Mixte de SuperSonic Imagine s'est tenue à huis-clos, sans la présence physique de ses actionnaires, lesquels ont pu participer et exprimer leur vote par correspondance, ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale Mixte ou à personne dénommée.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 a réuni le quorum nécessaire et l'ensemble des résolutions a ainsi pu être présenté et soumis au vote.

L'Assemblée Générale Mixte réunissait 11 actionnaires représentant 19.568.620 actions et 19.568.620 droits de vote, soit 81,29% sur un nombre total de 24.073.389 actions ayant le droit de vote, pour la partie ordinaire.

L'Assemblée Générale Mixte réunissait 11 actionnaires représentant 19.568.620 actions et 19.568.620 droits de vote, soit 81,29% sur un nombre total de 24.073.389 actions ayant le droit de vote, pour la partie extraordinaire.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions (à titre ordinaire et extraordinaire) présentées par le Conseil d'administration. Ils ont en particulier :

Assemblée générale ordinaire

- approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2019 (1^{ère} et 2^{ème} résolutions) ainsi que l'affectation du résultat sur le compte « report à nouveau » se traduisant par des pertes de (18.046.485,85) euros (3^{ème} résolution), et constaté la situation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et approuvé la nécessité de se prononcer sur la poursuite de l'activité de SuperSonic Imagine (4^{ème} résolution) ;
- approuvé les conventions réglementées soumises à son vote, étant précisé qu'Hologic Hub Ltd., n'a pas pris part à ce vote, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce (5^{ème} résolution à 9^{ème} résolution) ;
- approuvé la ratification des cooptations respectives, en qualité d'administrateur, de Madame Patricia Dolan et Messieurs Michelangelo Stefani et Antoine Bara, ainsi que de la nomination de Monsieur John LaViola en qualité de censeur du Conseil d'administration (10^{ème} résolution à 13^{ème} résolution) ;
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que la rémunération du directeur général et du président du Conseil d'administration au titre et au cours de l'exercice écoulé (14^{ème} résolution à 20^{ème} résolution) ;

- approuvé l'accord transactionnel conclu le 29 janvier 2020 entre SuperSonic Imagine et Madame Michèle Lesieur dans le cadre de la révocation de cette dernière de son mandat de directeur général (21^{ème} résolution) ;
- autorisé le Conseil d'administration à acheter, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (22^{ème} résolution) ;

Assemblée générale extraordinaire

- autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social de SuperSonic Imagine par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (23^{ème} résolution) ;
- décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de SuperSonic Imagine et a approuvé la poursuite de l'activité de SuperSonic Imagine en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce (24^{ème} résolution) ;
- approuvé l'ensemble des modifications statutaires proposées afin d'y refléter l'évolution de la loi et de la réglementation en vigueur (25^{ème} résolution à 29^{ème} résolution) et a plus généralement délégué son pouvoir au Conseil d'administration pour apporter les modifications nécessaires aux statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire (30^{ème} résolution) ;
- conféré tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (31^{ème} résolution).

* * *

Le résultat détaillé des votes par résolutions est reproduit ci-après et est publié sur le site internet de SuperSonic Imagine (<https://www.supersonicimagine.fr>, rubrique Investisseurs > Documentations > Assemblée Générales).

Les statuts de SuperSonic Imagine, tels qu'approuvés ce jour, peuvent être consultés sur le site internet de SuperSonic Imagine à l'adresse suivante : <https://www.supersonicimagine.fr> rubrique Investisseurs > Documentations > Assemblée Générales.

Conformément à l'article R. 225-29-1 IV du Code de commerce, la politique de rémunération 2020, telle qu'approuvée ce jour par les actionnaires est disponible sur le site internet de SuperSonic Imagine <https://www.supersonicimagine.fr> rubrique Investisseurs > Documentations > Assemblée Générales.

SUPERSONIC IMAGINE

Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 à 09 heures

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

(décret n°2010-684 du 23 juin 2010)

Nombre d'actions composant le capital social de la société : 24 174 121
 Nombre d'actions ayant droit de vote : 24 073 389
 Nombre d'actionnaires présents ou représentés à l'assemblée : 11
 Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée : 19 568 620

N° de la résolution	Type	Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention Nombre de voix
					Nombre de voix	en %	Nombre de voix	en %		
1	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
2	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
3	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
4	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
5	AGO	67 207	67 207	0,278% du capital	67 207	100,0000	0	0	Adoptée	0 *
6	AGO	67 207	67 207	0,278% du capital	67 207	100,0000	0	0	Adoptée	0 *
7	AGO	67 207	67 207	0,278% du capital	67 207	100,0000	0	0	Adoptée	0 *
8	AGO	67 207	67 207	0,278% du capital	67 207	100,0000	0	0	Adoptée	0 *
9	AGO	67 207	67 207	0,278% du capital	67 207	100,0000	0	0	Adoptée	0 *
10	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
11	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
12	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
13	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
14	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
15	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
16	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
17	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
18	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
19	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
20	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
21	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 564 820	99,9806	3 800	0,0194	Adoptée	0
22	AGO	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
23	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
24	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
25	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
26	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
27	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
28	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
29	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
30	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0
31	AGE	19 568 620	19 568 620	80,9486% du capital	19 568 620	100,0000	0	0	Adoptée	0

* Pour les résolutions 5 à 9 relatives aux conventions réglementées, la société Hologic Hub Ltd. n'a pas pris part au vote